

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 25/11/2019 Inspecteur: Michaël Polys Mentor: Installateur: Philippe Marquet Sprl
Etiquette d'identification: N° TVA:BE 465 306 921 Client reference: N° C. Ident:-
Marque et type d'appareil de mesure: N° série: 18120250
Métrel ET61557

Adresse de l'installation

Rue Chemin Sous Bailleul
Numéro 27
Boîte
Code postal 4970
Commune Stavelot
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Clinet.
Rue Chemin Sous Bailleul
Numéro 27
Boîte
Code postal 4970
Commune Stavelot
Pays Belgique

Nom de contact Philippe Marquet
Téléphone 0475/524372
Numéro Gsm (SMS)

Installateur

Nom Philippe Marquet Sprl
N° TVA BE 465 306 921
Numéro de téléphone 0475/524372
E-mail marquet.electricite@skynet.be

Type : maison EAN : 54 N° compteur: : 21935634

Type de contrôle: Renforcement de la puissance de raccordement d'une installation domestique qui date d'avant 1981 selon les articles RGIE 276, 278 et 86.

Distributeur: Resa Tension: 3N400V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A
Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 13 Ri GEN: 3,8 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 25,6 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tous	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	5	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Voir Schéma					
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input checked="" type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentielles	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	<input type="checkbox"/> pas d'application <input type="checkbox"/> en attente			
Continuité	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	Éclairage / machines	<input checked="" type="checkbox"/> BON <input type="checkbox"/> PB	<input type="checkbox"/> PA	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

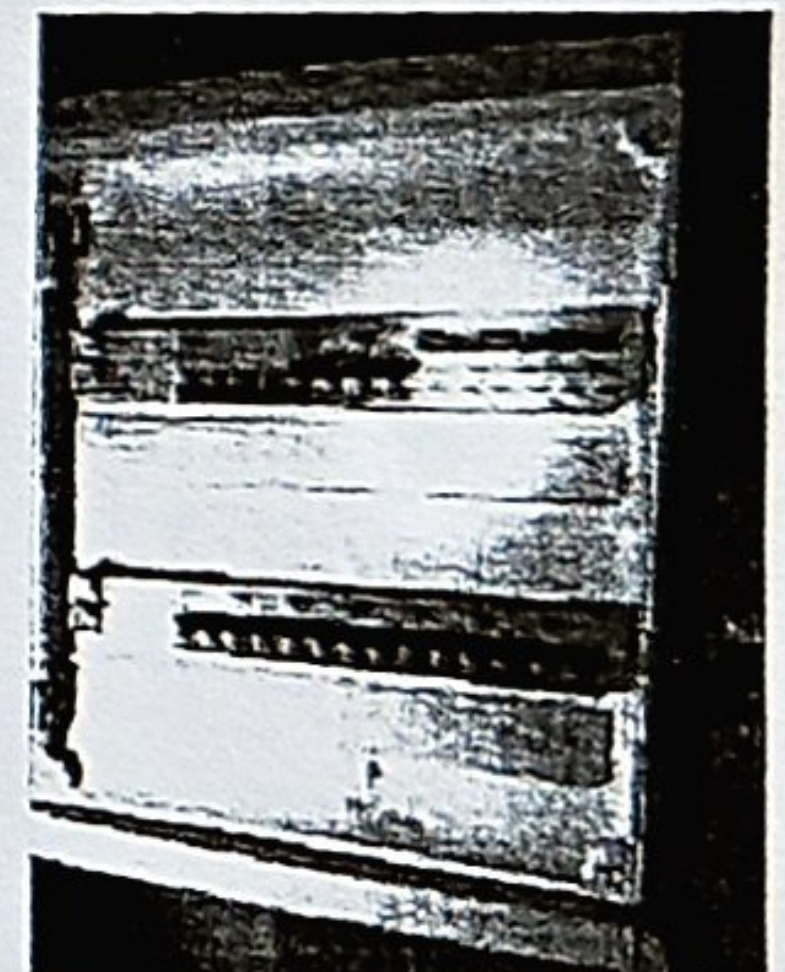
Commentaire

Néant

Note: les prises de courant dépourvues de la broche de terre ne peuvent alimenter des appareils de classe I

CONCLUSION

L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 25/11/2044



Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

L'installation électrique n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:

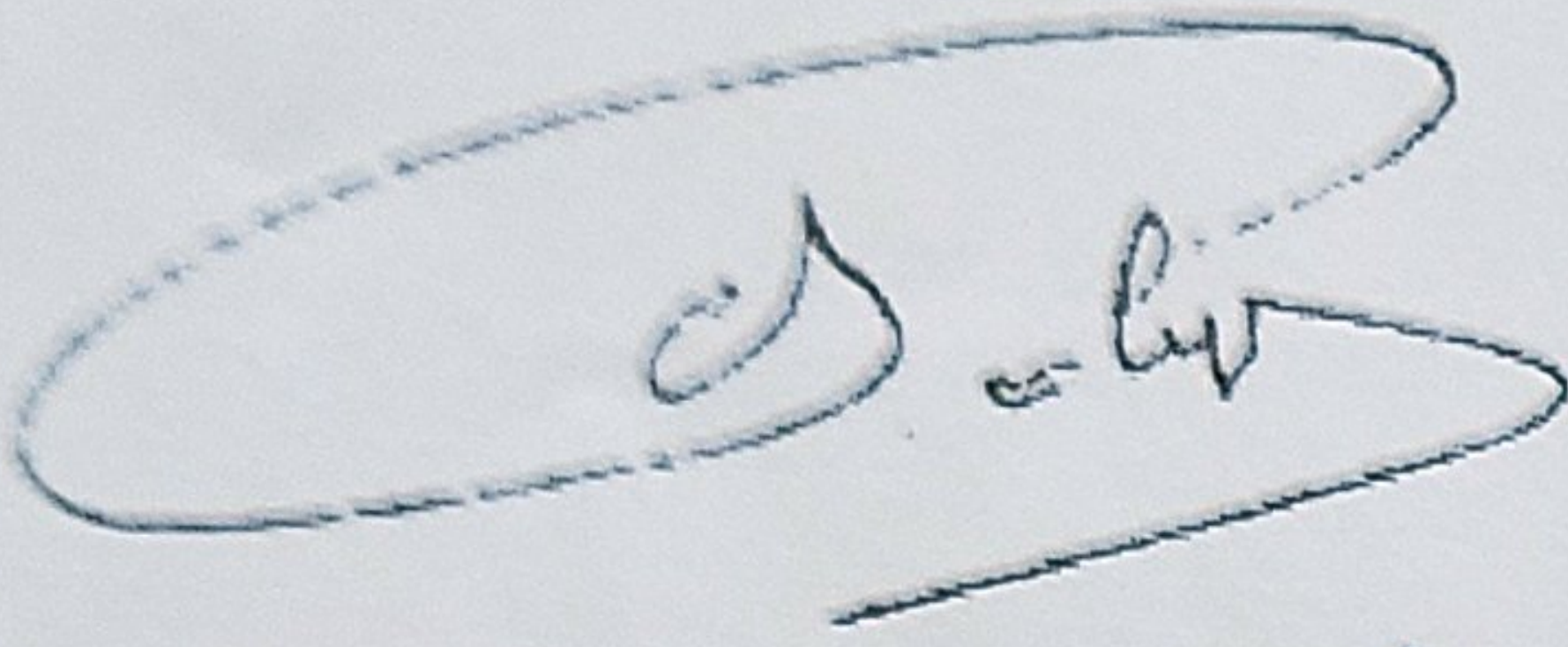
L'installation électrique n'est pas conforme. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexes: 1

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Michaël Polys



Polys M. chief

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

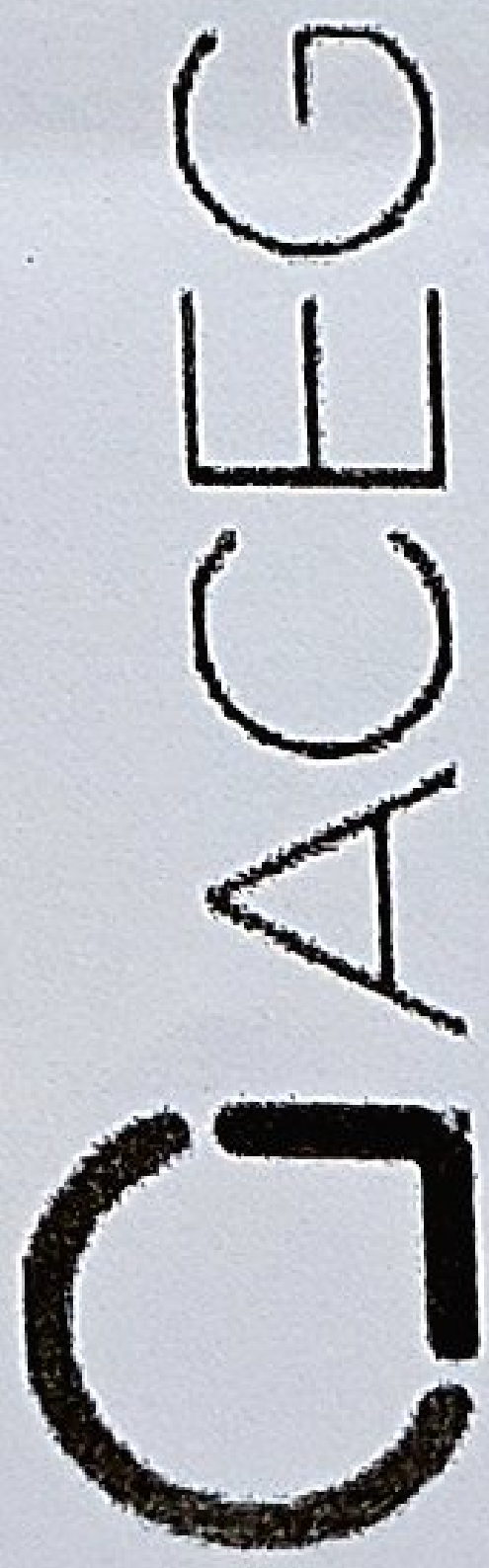
www.aceg.be

02 880 88 90

BE42 7340 3433 2854 - BTW BE0846.351.031

Feuille de route pour une installation qui est conforme

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 25/11/2044	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.



ACEG
 Romeinssteenweg 524, 28b
 1853, Strombeek-Bever
 BTW nr: 0846 351 031
 boekhouding@aceg.be
 Tel: 02 880 88 90

JOB OVERZICHT

Philippe Marquet Sprl
 ANDRIMONT 50
 4987 Stoumont
 Belgique
 BE 465 306 921
 marquet.electricite@skynet.be

Opdrachtnummer: 229174	Datum: 25/11/2019	Adres 4970 Stavelot Chemin Sous Bailleul 27	Inspecteur Michaël Polys
----------------------------------	-----------------------------	---	------------------------------------

ACEG				Verantwoordelijkheid klant					
Rapportnummer	Type inspectie	ID-label	Client reference	Besluit	Opmerkingen	Prioriteit inbreuk	Mogelijke oplossing	Door wie?	Tegen
280384	PC.EK1.08 Installateur : Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271, 271bis et 86.			Conform	Néant				

Note: les prises de
 courant dépourvues
 de la broche de terre
 ne peuvent alimenter
 des appareils de
 classe I